

La

Correspondance de la Presse

Quotidien d'Information et de Documentation Professionnelles

Mardi 15 décembre 2015 – 69^{ème} année – N° 16833

Le n° (HT) 16 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 2 995 € – 6 mois : 1 660 € – 3 mois : 920 €

SOMMAIRE

CALENDRIER DE LA PROFESSION 3

PROBLEMES D'ACTUALITE DES MEDIAS

PLFR 2015 : des députés écologistes et socialistes proposent de rétablir la rétroactivité du taux réduit de TVA (2,1 %) à la presse en ligne après la suppression de la disposition par le Sénat..... 5

Bande des 700 Mhz : l'Assemblée nationale augmente le budget de l'Agence nationale des fréquences à 95,3 M€ pour 2016 6

La Chine reste "la première prison du monde pour les journalistes", selon Reporters sans frontières..... 6

Elections régionales : pic de fréquentation des supports digitaux d'information 7

Projet de loi Santé : après adoption d'une question préalable, les sénateurs renvoient le texte devant l'Assemblée nationale..... 8

Les parts d'audience des chaînes du 7 au 13 décembre 2015 (Médiamat / Médiamétrie) 8

LES MEDIAS ET LEURS DIRIGEANTS

M. Louis DREYFUS, président du directoire du Groupe Le Monde, succède à M. Philippe CARLI, ancien directeur général des Editions Ph. Amaury, à la présidence de la Coopérative de distribution des quotidiens 10

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE



Fondateur : Georges BÉRARD-QUÉLIN

13 AV. DE L'OPÉRA 75039 PARIS CEDEX 01- TÉLÉPHONE : 01 40 15 17 89 - TÉLÉCOPIE : 01 40 15 17 15

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 0208-I-82760 - ISSN : 1268 - 6921 - www.SGPresse.fr

Après l'intégration des activités de ePresse, Toutabo prépare le lancement d'une solution de commercialisation à l'article ou en bouquets d'articles	11
Mme Madeleine de COCK BUNING devrait succéder à M. Olivier SCHRAMECK à la présidence du Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (Erga)	12
Fimalac cède l'ensemble de sa participation dans NextRadioTV	13
CanalSat obtient l'exclusivité des chaînes Disney hors Disney Channel.....	13
M. Sébastien SORIANO, président de l'Arcep, a été élu à la présidence pour 2017 de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Berec)	14
Le "Washington Post" déménage pour une rédaction plus connectée	14
La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) organise mercredi un colloque consacré aux données publiques : "Villes et campagnes connectées, données des villes / données des champs"	15
INFORMATIONS DIVERSES.....	16
CARNET	18
<u>LE QUOTIDIEN DES MEDIAS : LES MEDIAS VUS A TRAVERS LA PRESSE</u>	19

CALENDRIER DE LA PROFESSION**Mardi 15 décembre**

- 9h **Institut français du design** : petit déjeuner sur le thème "Le design dans toutes les étapes de notre vie", à la société, 4, place Saint-Germain-des-Prés, Paris 6^{ème}. Tél. 01 40 35 69 59.
- 9h **Ecole polytechnique** : le ministre de la Défense, M. Jean-Yves LE DRIAN, le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, M. Emmanuel MACRON, et le secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. Thierry MANDON, présenteront le nouveau plan stratégique de l'Ecole polytechnique, dans le salon d'Honneur, à Palaiseau (91).Tél. 06 69 14 51 56.
- 9h30 **Mme Christiane TAUBIRA, Garde de Sceaux, ministre de la Justice / M. Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics** : réunion "pour lutter ensemble contre la fraude et l'évasion fiscales", au Centre de conférence Pierre Mendès France, 139, rue de Bercy, Paris 12^{ème}. Tél. 01 44 77 22 02.
- 14h **France Télévisions / FranceTVéducation** : présentation de lancement de la web série "Les clés des médias", à France Télévisions, 7, esplanade Henri-de-France, Paris 15^{ème}.
- 18h **Publicis Groupe** : présentation des vœux, Salon du 7^{ème}, 133, avenue des Champs-Élysées, Paris 8^{ème}. Contact : rsvp@publicisgroupe.com

Mercredi 16 décembre

- 8h **Aromates / Idate** : à l'occasion des 9^{ème} Assises de la convergences des médias, colloque sur le thème "Audiovisuel français : la transformation par le cloud", à la maison de la Chimie, 28, rue Saint-Dominique, Paris 7^{ème}. Tél. 01 46 99 10 80.
- 10h30 **Transparency International France** : présentation d'un outil interactif permettant de visualiser et de comparer les déclarations d'intérêts des parlementaires, à l'Archipel, 26, rue de Saint-Pétersbourg, Paris 8^{ème}. Tél. 01 84 16 95 65.
- 18h30 **Fondation Varenne** : remise des prix aux lauréats journalistes et étudiants, dans les salons de la Fondation Varenne, 79, avenue Raymond-Poincaré, Paris 16^{ème}. Tél. 01 47 04 14 68.

Jeudi 17 décembre

- 8h30 **Nextperf / Bazaarvoice** : petit déjeuner sur la thématique "Relayez vos avis clients sur les bannières et boostez vos performances en retargeting", au 33 avenue de Wagram, Paris 17^{ème}. Tél. 01 49 70 43 59.
- 9h **HUB Institute/Hopscotch Paris** : conférence "Hub day Future of Social Media", au Medef, 55, avenue Bosquet, Paris 7^{ème}. Tél. 01 58 65 01 03.
- 10h **W9** : conférence de presse à l'occasion de la remise des "prix talents W9", à M6, 89, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly-sur-seine (92). Tél. 01 41 92 57 18.
- 11h30 **Union française des industries des cartons, papiers et celluloses (Copacel)** : conférence de presse sur le thème "Vers une société décarbonée et numérique", au Centre Paris Victoire, 52, rue de la Victoire, Paris 9^{ème}. Tél. 01 53 89 24 11.

Correspondance de la Presse

17h **Syndicat national des attachés de presse et des conseillers en relations publics** : colloque Médias&RP sur le thème "Journalistes, conseils en relations médias : des liaisons dangereuses vers la comptabilité des éthiques ?", au Celsa.

18h **M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international / M. Philippe FAURE, ambassadeur de France** : soirée de lancement "La Liste", dans les salons du ministère des Affaires étrangères, 37, quai d'Orsay, Paris 7^{ème}.
Contact : soiree@laliste.com

Lundi 21 décembre

19h30 **Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie / Europe 1** : cérémonie des Trophées Europe 1 de l'environnement, au Pavillon d'Armenonville, Allée de Longchamp, Bois de Boulogne, Paris 16^{ème}. Tél. 01 47 23 13 31.

Lundi 4 janvier

10h30 **Century 21 France** : conférence de présentation du "bilan et analyse du marché de l'immobilier de l'ancien en 2015 et Perspectives de 2016", à l'Automobile Club de France, 6-8, place de la Concorde, Paris 8^{ème}. Tél. 06 73 76 74 98.

Mardi 5 janvier

9h **France Handball 2017** : à un an du championnat du monde, conférence de presse en présence des joueurs de l'Equipe de France, à l'Espace 56, Tour Montparnasse, 33, avenue du Maine, Paris 15^{ème}. Tél. 01 42 56 60 60.

Mercredi 14 janvier

10h **Cour de cassation** : audience solennelle de début d'année, en présence de Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la justice, en Grand'chambre, au 5, quai de l'Horloge, Paris 1^{er}. Contact : audience.courdecassation@justice.fr

Jeudi 15 janvier

16h **Cour d'appel** : audience solennelle de rentrée, en salle des pas perdus, 4, boulevard du Palais, Paris 1^{er}. Tél. 01 44 32 77 45.

Mardi 19 janvier

8h30 **SciencesPo** : petit déjeuner sur le thème "La bonne expertise existe-t-elle ?", au CSO, 19, rue Amélie, Paris 7^{ème}. Tél. 01 40 62 65 70.

Mercredi 20 janvier

9h30 **Salon international des professionnels des musées et des sites culturels** : cycle complet de conférences sur le futur du musée, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, Hall 8, 1, place de la Porte de Versailles, Paris 15^{ème}.

Mardi 26 janvier

8h45 **Coface** : colloque sur le thème "Risque pays 2016" les grandes tendances de l'économie mondiale, au Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli, Paris 1^{er}. Contact : media@coface.com

Jeudi 31 mars et vendredi 1^{er} avril

Forum d'Avignon @ Bordeaux : rencontres internationales 2016. Tél. 01 42 25 69 10 ; contact : forum-avignon.org

PROBLEMES D'ACTUALITE DES MEDIAS**PLFR 2015 : des députés écologistes et socialistes proposent de rétablir la rétroactivité du taux réduit de TVA (2,1 %) à la presse en ligne après la suppression de la disposition par le Sénat**

Les sénateurs ont voté vendredi la suppression de l'article 30 quater du projet de loi de finances rectificative pour 2015 (PLFR 2015) qui permettait la rétroactivité de l'application du taux réduit de TVA (2,1 %) aux services de presse en ligne, principalement Mediapart et Arrêt sur Images, soumis à un redressement fiscal pour s'être auto-appliqués un taux de TVA réduit (cf. CP des 06/11/2015 et 07/12/2015).

Pour M. Albéric de MONTGOLFIER, rapporteur général de la commission des finances, la suppression de l'article 30 quater vise à ne pas fragiliser la position de la France devant la Commission européenne qui a engagé une procédure contentieuse, rappeler le principe d'égalité devant l'impôt et se conformer à la jurisprudence constitutionnelle qui ne reconnaît pas le caractère rétroactif des mesures fiscales.

Le gouvernement, par la voix de M. Christian ECKERT, secrétaire d'Etat, a également rappelé pendant les débats son hostilité à l'application de cette rétroactivité. Selon lui "les entreprises de presse en ligne qui ont délibérément choisi d'appliquer un taux réduit de TVA n'ont posé aucune question prioritaire de constitutionnalité (ou QPC), voie qui leur était pourtant ouverte, et n'ont pas non plus contesté l'avis rendu par l'administration fiscale devant les tribunaux, que ce soit au moment où cet avis leur a été signifié ou même plus tard, au moment où elles ont fait l'objet de redressements fiscaux". Il estime donc que c'est au Conseil constitutionnel de se prononcer sur le sujet.

M. ECKERT a également fait valoir qu'au moment où des entreprises de presse en ligne se sont auto-appliqués un taux de TVA réduit, aucune disposition en faveur d'un taux réduit de TVA pour la presse en ligne ne figurait dans la loi. "Par conséquent, tout contribuable ayant écouté et suivi les débats aurait pu vérifier que la loi n'avait jamais autorisé une telle disposition et su qu'il était normal que l'administration fiscale décide que seul le taux normal de TVA s'applique", a-t-il dit.

Et le ministre d'expliquer que l'adoption de la rétroactivité de l'application du taux réduit de TVA consiste à "verser une aide" qui n'est "ni justifiée ni notifiée à la Commission européenne". "Parce que l'on imagine mal que ces entreprises se proposent de rembourser leurs abonnés pour des versements remontant à plusieurs années, vous versez de fait une aide aux entreprises, dans un secteur où, selon les règles européennes, vous n'êtes pas habilité à le faire", a-t-il dit aux sénateurs.

Les écologistes et les socialistes déposent un amendement pour rétablir la mesure de rétroactivité

Toutefois, à l'aune de la nouvelle lecture du PLFR 2015 à partir d'aujourd'hui à l'Assemblée nationale, la rétroactivité de l'application du taux réduit de TVA à la presse en ligne pourrait à

nouveau être voté. C'est en tout cas le sens des amendement (7 et 72) déposés respectivement par la députée (Ecologiste) de l'Essonne Eva SAS et plusieurs de ses collègues écologistes, et par le député (SRC) de la Nièvre Christian PAUL et plusieurs de ses collègues, dont Mme Valérie RABAULT, rapporteure générale de la commission des finances, et M. Patrick BLOCHE, président de la commission des Affaires culturelles, qui rétablit l'article 30 quater dans les mêmes termes que lors de son adoption en première lecture.

A noter que cet amendement, déposé en commission des Finances par Mme Eva SAS, n'a pas été soutenu hier en commission.

Bande des 700 Mhz : l'Assemblée nationale augmente le budget de l'Agence nationale des fréquences à 95,3 M€ pour 2016

A l'occasion de l'examen en nouvelle lecture du projet de loi de finances 2016 (PLF 2016) à l'Assemblée nationale, les députés ont voté en fin de semaine dernière un amendement du gouvernement qui dote l'Agence nationale des fréquences d'un budget de 95,3 millions d'euros pour l'année 2016. Ces moyens supplémentaires doivent permettre d'assurer le paiement de l'indemnisation des diffuseurs de services suite à la réaffectation aux opérateurs de téléphonie mobile de la bande de fréquences comprises entre 694 MHz et 790 MHz, indique l'exposé des motifs. Cette opération entraîne l'arrêt de la norme MPEG-2 et le passage au tout MPEG-4. Conséquence, les diffuseurs de services de télévision comme TowerCast, Itas Tim et TDF avaient exprimé leurs inquiétudes sur les coûts et pertes éventuelles.

"Cet amendement prévoit une nouvelle augmentation qui le porte à 95,3 millions d'euros, soit 60 millions d'euros supplémentaires pour adapter les services de télévision à des changements de normes. Avis plutôt favorable à cet amendement, qui représente tout de même, après discussion au Sénat, une somme de 60 millions d'euros", a déclaré en séance la rapporteure générale de la commission des finances Valérie RABAULT (SRC).

La semaine dernière, le Sénat en première lecture avait déjà affecté une rallonge de 26 millions d'euros, à 63,3 millions d'euros contre 27,3 M€ initialement prévu (cf. CP du 26/11/2015). Pour 2017 et 2018, la somme affectée prévue demeure de 27,3 millions d'euros.

La Chine reste "la première prison du monde pour les journalistes", selon Reporters sans frontières

Triste bilan pour Reporters sans frontières (RSF). L'organisation de défense de la liberté de la presse publie aujourd'hui son bilan annuel des journalistes otages, disparus et détenus dans le monde, selon lequel 54 journalistes professionnels, parmi lesquels une femme, sont otages dans le monde à ce jour. Un chiffre en hausse de 35 % par rapport à 2014.

"Sans surprise, c'est en Syrie que le nombre de journalistes aux mains de groupes non-étatiques est le plus nombreux", indique RSF, qui dénombre 26 professionnels de presse dans cette situation. A lui seul, le groupe Etat islamique détiendrait 18 d'entre eux, principalement en Syrie et en Irak.

"Dans certaines zones de conflits, une véritable industrie des otages s'est développée", a déclaré M. Christophe DELOIRE, secrétaire général de RSF. "Nous ne pouvons que nous alarmer de l'augmentation du nombre de reporters otages dans le monde en 2015", a dénoncé le dirigeant, selon lequel "le phénomène est surtout lié à l'explosion des enlèvements de journalistes au Yémen".

Le nombre de journalistes incarcérés à ce jour, qui atteint 153 personnes selon les chiffres de RSF, a en revanche diminué par rapport à l'an passé (-14 %). "A ce chiffre, il convient d'ajouter 161 journalistes-citoyens et 14 collaborateurs de médias", précise cependant l'organisation de défense de la liberté de la presse, selon laquelle "la Chine demeure, encore aujourd'hui, la première prison du monde pour les journalistes, suivie de près par l'Egypte avec 22 professionnels des médias derrière les barreaux à ce jour".

En 2015, huit journalistes ont également été portés disparus. "Les journalistes disparaissent majoritairement dans les zones de conflits où l'instabilité sur le terrain s'ajoute à la difficulté des enquêtes pour les retrouver, quand enquête il y a", indique RSF. La Libye est le pays le plus concerné avec quatre journalistes libyens et un caméraman égyptien de la chaîne privée Barqa TV disparus cette année.

Dans ce contexte, RSF a annoncé la publication d'une édition entièrement revue et corrigée de son "Guide pratique de sécurité des journalistes", en partenariat avec l'Unesco et à destination des reporters se rendant en zones dangereuses. Ce guide dispense de nombreux conseils pratiques pour conjurer les dangers du terrain et insiste sur l'importance d'une bonne préparation avant le départ. Disponible en ligne et en version papier, ce manuel de sécurité est proposé en français, anglais, espagnol et arabe.

Elections régionales : pic de fréquentation des supports digitaux d'information

A l'occasion des élections régionales, l'Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM, ex-OJD) a enregistré une très forte fréquentation sur l'ensemble des supports digitaux d'actualités et d'informations.

L'étude réalisée sur les premier et second tours des élections régionales regroupe les 25 premiers supports digitaux d'informations généralistes les plus visités. C'est au premier tour que le trafic a été le plus important. On note que les supports mobiles effectuent une très large percée au sein des sites web fixes et qu'ils sont maintenant aussi largement utilisés.

Type de support	Marque	1er tour*	Progression	2e tour*	Progression	Dimanche normé*
Site fixe	Lemonde.fr	3 058 996	75 %	2 926 874	68 %	1 746 785
Site fixe	Francetvinfo.fr	2 637 293	313 %	2 301 130	260 %	
Site mobile	Lemonde.fr	1 959 607	185 %	2 016 107	193 %	687 252
Site fixe	Lexpress.fr	1 850 393	76 %	2 031 103	93 %	1 052 005
Site fixe	Lefigaro.fr	1 761 064	21 %	1 925 173	33 %	1 452 811
Site mobile	Francetvinfo.fr	1 692 802	396 %	1 372 800	302 %	341 104
Application mobile	Lemonde.fr	1 574 278	140 %	1 742 368	165 %	656 580
Application mobile	Leparisien.fr	1 167 494	42 %	1 150 766	40 %	821 300
Site fixe	20minutes.fr	1 096 890	48 %	995 793	34 %	741 258
Site mobile	Lefigaro.fr	977 791	59 %	1 127 115	83 %	615 191

Type de support	Marque	1er tour*	Progression	2e tour*	Progression	Dimanche normé*
Site fixe	Leparisien.fr	945 333	40 %	926 525	37 %	676 027
Site mobile	Leparisien.fr	941 681	80 %	827 214	58 %	522 954
Site fixe	LObs.com	874 812	18 %	938 166	26 %	742 559
Application mobile	20minutes.fr	869 327	64 %	877 959	66 %	529 517
Site mobile	20minutes.fr	819 776	35 %	685 055	13 %	606 365
Application mobile	Lefigaro.fr	707 225	76 %	716 533	78 %	402 168
Site mobile	Bfmtv.com	682 620	18 %	771 634	33 %	579 997
Site fixe	Ouestfrance.fr	639 042	34 %	575 282	21 %	477 068
Site fixe	Lepoint.fr	591 596	50 %	590 186	49 %	395 289
Site fixe	Sudouest.fr	588 319	35 %	523 005	20 %	435 870
Site fixe	Liberation.fr	578 996	66 %	577 051	65 %	349 484
Site fixe	Bfmtv.com	572 853	33 %	627 453	46 %	430 072
Site fixe	HuffingtonPost.fr	538 512	52 %	573 820	62 %	355 046
Site fixe	Ladepeche.fr	517 736	18 %	487 834	11 %	439 264
Site mobile	LObs.com	501 355	68 %	557 601	87 %	297 603

Légende : En Visites quotidiennes totales ; 1^{er} tour : dimanche 6 décembre 2015 ; 2nd tour : dimanche 13 décembre 2015 ; Dimanche normé : moyenne de 4 dimanches des semaines 42 à 45 ; Visite : acte de consultation d'une ou plusieurs pages du support numérique effectué par un utilisateur depuis un terminal connecté

Projet de loi Santé : après adoption d'une question préalable, les sénateurs renvoient le texte devant l'Assemblée nationale

Les sénateurs ont adopté hier la question préalable soumise la semaine dernière par la commission des Affaires sociales et relative au projet de loi de modernisation du système de santé. Cette adoption, par 180 voix pour, contre 155 défavorables, annule ainsi l'examen du texte en deuxième lecture. Les débats se poursuivront en dernière lecture à l'Assemblée nationale le 17 décembre.

Pour rappel, la question préalable est une procédure par laquelle une assemblée décide qu'il n'y a pas lieu d'engager la discussion du texte soumis à son examen.

La semaine dernière, les rapporteurs de la commission des Affaires sociales du Sénat avaient estimé que "l'intérêt de procéder à une nouvelle lecture était d'autant plus limité que le gouvernement avait prévu une adoption définitive du projet de loi par l'Assemblée nationale le 17 décembre, deux jours après son examen au Sénat" et indiqué que "les députés n'auraient ainsi pratiquement pas la possibilité matérielle de prendre connaissance des débats de la Haute Assemblée".

Les députés, à majorité de gauche, auront donc le dernier mot sur le texte défendu par la ministre Marisol TOURAINE. Parmi les points de divergence principaux entre les deux assemblées, les rapporteurs ont mentionné l'instauration du paquet neutre de tabac "malgré les doutes sur son efficacité et les réels risques de contentieux" alors que le Sénat a proposé une stricte transposition de la directive européenne. Le texte en l'état assouplit par ailleurs la réglementation de la publicité pour l'alcool (loi Evin), interdit toute publicité pour les dispositifs de vapotage et encadre les activités d'influence de l'industrie du tabac (cf. CP du 27/11/2015).

Les parts d'audience des chaînes du 7 au 13 décembre 2015 (Médiamat / Médiamétrie)

Nous publions ci-après les derniers résultats rendus publics par Médiamétrie pour l'audience de la télévision pour la semaine du 7 au 13 décembre 2015.

Rappelons que France Ô a intégré le Médiamat quotidien le 1^{er} septembre 2014 et Chérie 25 le 31 août 2015, ce qui porte à 21 le nombre de chaînes souscriptrices.

		Semaine 50 Du 7 au 13 décembre 2015	Semaine 49 Du 30 novembre au 6 décembre 2015
		Durée d'écoute - audience veille	Durée d'écoute - audience veille
Total TV		3h53	3h53
		Part d'audience (%) - audience veille	Part d'audience (%) - audience veille
AGREGATS	Chaînes Nationales (1), dont	90,6	90,6
	Nouvelles chaînes de la TNT HD (2)	6,0	6,0
	Autres tv : chaînes thématiques, locales et étrangères	9,4	9,4
CHAINES	TF1	20,5	21,2
	France 2	14,1	13,0
	France 3	9,1	9,1
	Canal+ ⁽³⁾	2,4	2,6
	France 5	3,8	3,8
	M6	10,1	10,4
	Arte	2,3	2,3
	D8	3,9	3,6
	W9	2,5	2,5
	TMC	3,1	2,9
	NT1	1,8	1,9
	NRJ 12	1,5	1,6
	France 4	1,8	1,9
	D17	1,2	1,2
	Gulli	1,5	1,6
	France Ô	0,6	0,6
	HD1	1,4	1,4
	6Ter	1,2	1,2
	Numero 23	0,5	0,5
	RMC Découverte HD 24	1,4	1,4
Chérie 25 ⁽⁴⁾	0,8	0,9	

(1) Chaînes Nationales : chaînes historiques, chaînes de la TNT gratuite dont le seuil d'initialisation dépasse 95 % de la population française et chaînes de la TNT HD gratuite. (2) Cet agrégat est constitué de : HD1, L'Equipe 21, 6ter, Numéro 23, RMC Découverte HD 24 et Chérie 25. (3) L'audience des chaînes Canal + Cinéma, Canal + Sport, Canal + Décalé, Canal + Family et Canal + Séries est intégrée au poste "Autres TV". (4) Chérie 25 a intégré le Médiamat national le 31 août 2015..

1- **Caractéristiques du Médiamat** : Le Médiamat est la mesure de référence de l'audience de la télévision en France. Au 7 décembre 2015, le panel Médiamat était composé de 11 223 individus âgés de 4 ans et plus vivant dans 4 981 foyers équipés d'un audimètre à bouton-poussoir. Ce panel est représentatif des individus résidant en France métropolitaine et possédant la télévision dans leur résidence principale. Les résultats d'audience des chaînes comprennent les modes de réception de la télévision par le public en hertzien analogique et numérique (TNT), par câble analogique et numérique, ainsi que par satellite et ADSL.

2- **Caractéristiques de calcul et indicateurs d'audience Audience veille** : programmes diffusés et regardés la veille (entre 3h et 3h), en direct ou via un enregistrement personnel ou en léger différé ("time-shifting") rendu possible par les équipements numériques. **Durée d'écoute par individu (DEI) en minutes** : moyenne du temps passé à l'écoute des programmes diffusés par les chaînes de télévision par l'ensemble des individus composant la population étudiée. **Part d'audience (PDA) en pourcentage** : part que représente la durée d'écoute d'une chaîne dans la durée d'écoute. Depuis le 3 janvier 2011, l'audience intègre la consommation des programmes en différé via un enregistrement personnel. "L'audience veille est un focus sur le jour de diffusion du programme : c'est la somme de la consommation en direct de ce programme et de sa consommation en différé le même jour", précise Médiamétrie.

LES MEDIAS ET LEURS DIRIGEANTS**M. Louis DREYFUS, président du directoire du Groupe Le Monde, succède à M. Philippe CARLI, ancien directeur général des Editions Ph. Amaury, à la présidence de la Coopérative de distribution des quotidiens**

La Coopérative de distribution des quotidiens, associée de Presstalis, tenait hier un conseil d'administration au cours duquel M. Louis DREYFUS, président du directoire du Groupe Le Monde, a été élu à sa présidence. Il succède à M. Philippe CARLI qui vient de quitter la direction générale du groupe des Editions Ph. Amaury (cf. CP du 18/11/2015).

Né en décembre 1970, diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC) et de la London School of Economics (LES), M. Louis DREYFUS fut notamment directeur du contrôle aux Etats-Unis du Groupe Hachette Filipacchi Médias (1995-1999). Il devint ensuite directeur financier du groupe La Provence (HFM) en avril 1999. Il quitta le groupe pour rejoindre Libération comme directeur financier et du développement (2001-2003) puis en fut successivement directeur général adjoint (2003-2005) et directeur général et cogérant (2005-2006). En septembre 2006, il fut nommé directeur général adjoint du groupe Nouvel Observateur avant d'en être promu, en mars 2007, directeur général, fonction qu'il assuma jusqu'en juin 2008. Il prit ensuite la direction générale des Editions indépendantes SA (éditrice des Inrockuptibles) en mai 2010, dont il demeure administrateur, avant de rejoindre en décembre de la même année le groupe Le Monde comme président du directoire, fonction qu'il exerce depuis lors. Directeur de la publication du Huffington Post en France depuis 2012, il est également vice-président du conseil de surveillance du Nouvel Observateur du Monde SA depuis 2014. Président du conseil d'administration de Sciences Po Lille depuis décembre 2010, il préside parallèlement l'Ecole supérieure de journalisme de Lille depuis 2013. Vice-président du Syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN) et secrétaire général de l'Association de la presse d'information politique et générale (AIPG), il est en outre administrateur de l'Agence France-Presse. M. Louis DREYFUS est, enfin, administrateur de Presstalis et membre du comité de surveillance de Médiakiosk.

M. Philippe CARLI détenait en outre différents mandats en lien avec la messagerie de presse. Ainsi, logiquement, M. Louis DREYFUS devrait lui succéder au Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP). Pour ce faire, une assemblée générale de la Coopérative devrait être convoquée en janvier 2016 afin que celle-ci, conformément à la procédure, propose son nom à la ministre chargée de la Communication qui procèdera à sa nomination par arrêté.

M. Philippe ABREU, président-directeur général de Turf Editions, devrait rejoindre le conseil d'administration de Presstalis

Le conseil a en outre désigné M. Philippe ABREU pour être présenté à la cooptation lors du prochain conseil d'administration de Presstalis qui se tiendra jeudi prochain. Notons que, pour la

Correspondance de la Presse

première fois, c'est un représentant des quotidiens qui ne sont pas d'information politique et générale qui rejoindrait le conseil. Jusqu'à présent, les représentants de la coopérative des quotidiens au conseil de Presstalis sont, outre M. Philippe CARLI, sortant, M. Louis DREYFUS et M. Marc FEUILLEE, directeur général du groupe Figaro.

Enfin, M. Francis MOREL, président-directeur général du Groupe Les Echos, rejoindra le comité de surveillance de Médiakiosk.

Après l'intégration des activités de ePresse, Toutabo prépare le lancement d'une solution de commercialisation à l'article ou en bouquets d'articles

Développements en vue pour Toutabo. La société spécialisée dans le marketing de fidélisation et la vente d'abonnement de presse, créée en 2005 par MM. Jean-Frédéric LAMBERT, David CHOURAQUI et Franck CHAUVEAU, a désormais intégré l'activité du kiosque ePresse, dont elle a bouclé l'acquisition cet été (cf. CP du 09/06/2015). Un renfort de poids pour Toutabo, qui s'est notamment construite par croissance externe, avec les acquisitions successives de Monkiosk en 2007, Presse de France en 2008, puis d'Inter-Magazines en 2010, marques conservées dans le portefeuille de Toutabo. Avant d'intégrer officiellement Toutabo, ePresse est devenu le partenaire d'Orange pour fournir l'offre de presse numérique de l'opérateur de télécommunications (cf. CP du 09/07/2015).

"Le métier de Toutabo est d'abord celui de la distribution d'abonnements papier, puis d'une offre hybride papier et numérique auprès d'un portefeuille de plus de 400 000 clients", indique à "La Correspondance de la Presse" M. Jean-Frédéric LAMBERT, président de Toutabo. La société, qui distribue plus de 1 000 titres en abonnement, compte notamment parmi ses partenaires, outre Orange, Cofinoga, France Loisirs, ou encore Amex et Chèque Déjeuner (40 % du chiffre d'affaires pour ces partenaires). Dans ce contexte, l'intégration des activités d'ePresse doit offrir à la société "des moyens de démultiplier son offre existante", explique M. LAMBERT.

Une offre "rassurante et valorisante pour les éditeurs"

De fait, Toutabo prépare le lancement d'une "solution de commercialisation à l'article ou en bouquets d'articles", annonce son président, précisant que la société disposait désormais d'une "offre technologique complète et très performante". Toutabo est actuellement en négociations avec plusieurs éditeurs, pour un lancement "courant 2016". "A nous de proposer des solutions rassurantes et valorisantes pour les éditeurs, qui ne dévalorisent pas les articles", plaide M. LAMBERT, selon lequel Toutabo doit d'abord "attaquer le marché du BtoB" (veille média, recherches, etc.), en ciblant notamment les entreprises, agences médias, ou bibliothèques.

Dans ce contexte, le dirigeant dit ne pas craindre l'arrivée prochaine sur le marché français d'un acteur comme Blendle, plateforme hollandaise de paiement d'articles à l'unité (cf. CP du 03/11/2015). "Pour l'instant c'est un épiphénomène", assure M. LAMBERT, estimant que "la proposition de Blendle est aux antipodes des attentes des éditeurs en France". "D'où notre travail pour élaborer une proposition rassurante et construire notre offre très différemment, peut-être de façon moins spectaculaire commercialement, mais qui fonctionne", assure le président de Toutabo.

Pour promouvoir son développement, Toutabo va confier la prochaine campagne de publicité presse et numérique de ePresse, qui sera déployée au premier trimestre 2016, à l'agence de marketing opérationnel et événementiel Vaoodoo (groupe Herezie). Avec l'intégration des activités d'ePresse, Toutabo envisage de porter son chiffre d'affaires à 10 millions d'euros en 2015, contre 7 millions d'euros l'année dernière. Rentable, la société inscrite au Marché Libre depuis 2008 est soutenue par Entrepreneur Venture, son actionnaire historique de référence, qui a notamment réinvesti 1,3 million d'euro en 2010 à l'occasion de l'acquisition d'Inter-Magazines et d'un plan de développement interne et externe. A cette occasion, Turenne Capital a également investi 750 000 euros au travers de ses FIP (Fonds d'investissement de proximité) pour renforcer les fonds propres de Toutabo et permettre ainsi à la société de mener à bien ses projets de développement. La société mène également une réflexion sur l'opportunité d'une cotation sur Alternext.

Mme Madeleine de COCK BUNING devrait succéder à M. Olivier SCHRAMECK à la présidence du Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (Erga)

Selon nos informations, la Néerlandaise Madeleine de COCK BUNING, vice-présidente du Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (European Regulators Group for Audiovisual Media Services, Erga), devrait succéder à M. Olivier SCHRAMECK, le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), à la présidence de ce groupe composé des régulateurs de l'audiovisuel des 28 Etats de l'Union européenne. M. Olivier SCHRAMECK, qui occupait ces fonctions depuis la création de l'instance il y a deux ans, devrait en prendre la vice-présidence comme attendu.

Né en 1966, Mme Madeleine de COCK BUNING est professeur en droit des médias et de la communication ainsi que de droit d'auteur à l'université d'Utrecht (Pays-Bas) depuis 2005. Elle préside plusieurs comités notamment le Centre pour le droit de la propriété intellectuelle depuis 2009 et depuis 2014, le comité pour le droit d'auteur au sein du ministère de la justice. Depuis février 2014, elle est vice-présidente du European Regulators Group for Audiovisual Media Services.

L'Erga devrait tenir une conférence de presse début janvier à Paris pour présenter les conclusions de ses trois groupes de travail qui portent sur l'indépendance des régulateurs audiovisuels, le champ d'application de la directive sur les services de médias audiovisuels (SMA) et la protection des mineurs.

L'Erga a été créé le 3 février 2014 auprès de la Commission européenne. La mission de l'Erga est de "conseiller et d'assister la Commission, afin d'assurer une mise en œuvre cohérente de la directive SMA à l'heure de la convergence, et dans d'autres domaines connexes dans lesquels la Commission peut agir. En offrant à la Commission son expertise et son point de vue indépendant, le groupe a vocation à apporter sa propre contribution, opérationnelle et coordonnée, à l'évolution du cadre juridique européen. Il visera également à faciliter la coopération entre les organes de régulation de l'Union européenne et permettra un échange d'expérience et de bonnes pratiques".

Fimalac cède l'ensemble de sa participation dans NextRadioTV

Fimalac, la société de portefeuille de Marc LADREIT DE LACHARRIERE, a annoncé lundi avoir cédé les 6,8 % qu'il détenait au capital de NextRadioTV à Groupe News Participations, la société commune nouvellement créée par M. Alain WEILL et Altice, groupe de télécoms et médias. Cette cession a été réalisée à 37 euros par action et 23,38 euros par bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR).

Il s'agit du même prix auquel se fera l'OPA que s'apprêtent à lancer M. WEILL et Altice, propriété de M. Patrick DRAHI sur NextRadioTV, a souligné Fimalac. Altice, détenue par MM. Patrick DRAHI, président-fondateur d'Altice Group, et Alain WEILL, président-directeur général de NextRadioTV, fondateur du groupe de médias NextRadioTV, ont annoncé le 4 décembre avoir acquis 50,42 % du capital du groupe, qui comprend la chaîne BFMTV, BFM Business et la radio RMC. Cette acquisition s'est faite à travers une société récemment créée, Groupe News Participation, détenue à 51 % par M. WEILL et à 49 % par Altice.

Dans la foulée, la coentreprise a annoncé qu'elle comptait déposer mi-décembre son projet d'OPA auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur l'ensemble des actions non détenues par Groupe News Participation sur la base d'un prix de 37 euros par action, ce qui valorise NextRadioTV à 605 millions d'euros. De son côté, Fimalac précise avoir engrangé vendredi 46,9 millions d'euros pour la cession de sa participation, ce qui lui permet de réaliser une plus-value de 27,5 millions d'euros.

CanalSat obtient l'exclusivité des chaînes Disney hors Disney Channel

CanalSat va devenir au 1^{er} janvier le distributeur exclusif de trois chaînes Disney (hors Disney Channel), qui auparavant étaient aussi disponibles sur Numéricable, poursuivant sa stratégie d'augmenter le nombre de chaînes exclusives, déjà engagée avec Eurosport. Partenaires depuis 1997, Canal+ et Walt Disney Company ont conclu cet accord d'exclusivité pour la France métropolitaine pour les chaînes Disney Junior, Disney XD et Disney Cinema, leur service de rattrapage ainsi que Disney English, un nouveau service "ludo-éducatif" en anglais, proposé à la demande.

En revanche le groupe américain a choisi une non-exclusivité pour Disney Channel, sa principale chaîne, qui restera disponible chez tous les autres opérateurs FAI. Cette année, Canal+ a aussi renouvelé son accord de diffusion avec Disney Média, qui permettra au groupe français à partir de 2016 de diffuser des films Disney en première exclusivité.

"Nous avons toujours eu une politique de chaîne exclusive, mais nous voulons clarifier notre offre par rapport aux bouquets de base des opérateurs Internet. Nous voulons offrir les marques les plus fortes uniquement sur CanalSat", a expliqué à l'AFP M. Jean-Marc JURAMIE, directeur des programmes de CanalSat. "Nous avons des contrats qui arrivent à échéance. Nous proposerons aux chaînes l'exclusivité mais la loi nous oblige à leur proposer aussi une offre en non-exclusive, et c'est l'éditeur qui décide", a-t-il dit.

Début 2014, CanalSat a ainsi repris l'exclusivité absolue d'Eurosport, qui jusque là était disponible sur les bouquets basiques de Bouygues et de Numericable et dans un bouquet d'Orange. CanalSat

offre en tout 150 chaînes, dans deux grands bouquets payants, dont 50 en exclusivité, comme Nickelodeon ou MTV (sauf Numericable). CanalSat n'a pas le droit en revanche d'avoir l'exclusivité de chaînes cinéma comme celles d'OCS ou Ciné+, par ordre de l'Autorité de la concurrence, a-t-il noté.

M. Sébastien SORIANO, président de l'Arcep, a été élu à la présidence pour 2017 de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Berec)

M. Sébastien SORIANO, président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), a été élu à la présidence pour 2017 de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Orece, ou Berec selon son acronyme anglais). Il deviendra d'abord vice-président en 2016, puis président en 2017, avant de redevenir vice-président en 2018. Il succèdera à M. Wilhelm ESCHWEILER, vice-président de l'autorité allemande BnetzA, qui assurera la présidence pour l'année 2016.

Créé en 2009, le Berec est une instance européenne indépendante, qui a une mission de conseil auprès de la Commission, du Parlement ou du Conseil de l'Union européenne, et des autorités régulatrices nationales (comme l'Arcep en France) concernant la régulation des communications électroniques. Son fonctionnement repose sur le conseil des régulateurs, composé des dirigeants des régulateurs qui se réunissent au moins quatre fois par an en réunions plénières, secondé par un bureau permanent de 27 personnes situé à Riga (Lettonie).

De grands chantiers attendent le futur président : la mise en œuvre du règlement "Internet ouvert et itinérance internationale", avec la préparation de lignes directrices sur la neutralité d'Internet d'ici à l'été 2016, ainsi que la formulation de propositions en matière de marché de gros de l'itinérance. La révision du cadre européen, avec le quatrième "paquet télécom" en préparation, sera aussi un rendez-vous majeur pour la réalisation du marché unique du numérique (stratégie "digital single market").

Le "Washington Post" déménage pour une rédaction plus connectée

En 1972, le "Washington Post" avait fait construire son propre bâtiment au coeur de la capitale américaine. Mais après quatre décennies, le siège historique et ses presses sont devenus obsolètes poussant les 1 400 employés à déménager vers une rédaction tournée vers le web. L'immeuble, entré dans l'histoire avec la révélation du scandale du Watergate, "était très bien pensé en tant qu'usine et site de production mais nos besoins ont changé", explique Mme Tracy GRANT, directrice adjointe de la rédaction. "Il n'est pas idéal pour une salle de rédaction du 21^{ème} siècle. Il avait aussi une superficie bien plus importante que nécessaire" depuis que l'impression du journal a été délocalisée il y a plusieurs années, poursuit la journaliste en charge du déménagement.

Le quotidien, qui à ses plus grandes heures tirait à près d'un million d'exemplaires, écoule aujourd'hui 400 000 copies quotidiennement. Sa page Internet en revanche est devenue un des sites d'information les plus en vues avec quelque 67 millions de lecteurs à travers le monde en octobre, dépassant depuis peu le New York Times en nombre de visiteurs uniques par mois, rappelle Mme GRANT.

Pour s'adapter à ces évolutions, les 700 journalistes vont prendre place le 14 décembre dans une salle de rédaction à quelques rues de l'ancien siège où le journal a bâti sa réputation, accumulant plusieurs dizaines de prix Pulitzer. Les équipes seront rassemblées dans un espace en location de 22 500 mètres carrés. Les journalistes vidéo et web seront "intégrés" avec la rédaction texte pour permettre une écriture plus multimédia, décrit Mme Tracy GRANT. "Nous voulons avoir une réflexion qui transcende les équipes quand nous concevons une histoire", explique-t-elle. Selon la journaliste, "dans l'ancien espace, ça aurait été difficile de reconfigurer" les choses de la sorte.

Les évolutions qu'a connues le Washington Post, racheté en 2013 par le fondateur d'Amazon Jeff BEZOS, sont similaires à celles de beaucoup de journaux américains. Le "Detroit Free Press" et le "Miami Herald" se sont ainsi délestés de leur siège historique ces dernières années et celui du "Chicago Tribune" est en vente.

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) organise mercredi un colloque consacré aux données publiques : "Villes et campagnes connectées, données des villes / données des champs"

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) organise, mercredi 16 décembre, à la Cité universitaire de Paris, un colloque consacré aux données publiques (big data et open data), sur le thème "Villes et campagnes connectées, données des villes / données des champs".

Après l'ouverture des débats, par le président de la FNCCR, M. Xavier PINTAT, sénateur (LR) de la Gironde, maire de Soulac, la première table ronde aura pour thème "Open data, vie privée, quelles régulations ?". Les intervenants seront MM. Jean-Luc DUPONT, maire (LR) de Chinon, président du SIEIL 37, vice-président de la FNCCR, Emile GABRIE, chef du service du secteur régalién et des collectivités territoriales de la Cnil, et Mme Laure LUCCHESI, directrice générale d'Etalab.

Pour la deuxième table ronde, "Quelles sont les données utiles ? L'avis des acteurs territoriaux", Mmes Awa N'DIAYE, chef de projet open innovation en charge de la gestion du projet Open data de la ville de Paris, Nathalie VERNUS PROST, administratrice générale des données de la Métropole de Lyon, M. Marc AUBRY, directeur général de Morbihan Energies, figurent parmi les intervenants.

La troisième table ronde posera la question : "Quels tiers pour quelle confiance ?". Parmi les intervenants figurent M. Alain LEBOEUF, député (LR) de Vendée, président du Sydev, Mmes Sophie HOUZET, représentante du Pôle numérique de la Drôme, Isabelle DROCHON, responsable du programme "traitement et valorisation des données de consommation" à GrDF, MM. Jean-François LEGENDRE, responsable du développement de l'Afnor, François BLANC, directeur du programme numérique d'ERDF, et Gilles QUINQUENEL, conseiller départemental (SE) de la Manche, vice-président de Manche numérique.

Pour la quatrième table ronde, la question posée sera "Quels modèles économiques ?". MM. Pierre-Yves GEOFFARD, directeur de recherche au CNRS, directeur d'études à l'EHESS, directeur de PSE - Ecole d'économie de Paris, Hervé PAUL, maire (PCF) de Saint-Martin-du-Var

Correspondance de la Presse

(Métropole Nice Côte d'Azur), Pascal SOKOLOFF, directeur général de la FNCCR, et Mme Gabrielle GAUTHEY, ingénieure générale des mines honoraire, directrice des investissements et du développement local la Caisse des dépôts et consignations, présidente du conseil de surveillance de CDC Numérique, ancienne membre de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep).

→ Renseignements : FNCCR, Mme Jennifer PILON ; tél. 01 40 62 16 40 ; j.pilon@fnccr.asso.fr

INFORMATIONS DIVERSES

♦ **UE / donnée personnelles** : Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, qui représente les Etats membres, comptent atteindre ce soir un accord sur le paquet "protection des données personnelles", lors d'une séance de négociations qui se déroulera à Strasbourg. Rappelons que ce paquet avait été dévoilé en janvier 2012 par Mme Viviane REDING, alors commissaire européenne chargée des droits fondamentaux. Il est composé d'un projet général de règlement (cf. CP du 15/06/2015), ainsi que d'une directive relative au traitement des données personnelles par les autorités policières et judiciaires.

♦ **LCP-AN et Public Sénat / haute définition** : Comme attendu, les décisions du 18 novembre 2015 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) attribuant aux chaînes parlementaires, LCP-AN et Public Sénat, des fréquences en vue de leur diffusion en haute définition, ont été publiées dimanche au Journal Officiel. La sénatrice Isabelle DEBRE, présidente de la délégation du bureau du Sénat chargée de Public Sénat, et le député Denis BAUPIN, président de la délégation du bureau chargée de la communication et de la presse membre du conseil d'administration et d'orientation de LCP-AN, avaient écrit en juillet au président du CSA, M. Olivier SCHRAMECK, pour lui indiquer qu'ils souhaitaient demander la préemption d'une capacité en haute définition pour la diffusion en HD des deux chaînes parlementaires (en canal partagé). LCP-AN et Public Sénat seront hébergés sur le multiplex R6.

♦ **France 3 / programmes** : M. Julien LEPERS, qui anime "Questions pour un champion" sur France 3 depuis 27 ans, est en "discussions" pour des "projets futurs" avec la chaîne, a-t-il déclaré hier au magazine "Télé Star", qui affirme que l'émission pourrait changer de présentateur. France 3 comme France Télévisions n'ont pas souhaité commenter ni démentir les informations de "Télé Star", France 3 indiquant seulement que M. LEPERS serait à l'antenne dans les émissions de janvier. L'hypothèse de ce départ a suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux, reprenant les tics de langage du célèbre présentateur. Des rumeurs sur l'arrêt de l'émission, adaptée d'un format britannique et parue pour la première fois sur les écrans français le 7 novembre 1988, avaient déjà précédé l'arrivée de Mme Delphine ERNOTTE CUNCI à la présidence de France Télévisions.

♦ **Conseil supérieur de l'audiovisuel / élections régionales / Outre-mer** : Le Conseil représentatif des Français d'Outre-mer (Crefom) a écrit hier au président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour dénoncer "l'absence totale des Outre-mer" dans le traitement des résultats des élections régionales dans le paysage audiovisuel français. Dans un courrier intitulé "l'Outre-mer absente des écrans", le président par intérim du Crefom, M. Jean-Michel

Correspondance de la Presse

MARTIAL, "en appelle" à "une intervention" de M. Olivier SCHRAMECK "afin qu'un rappel à l'ordre, voire un avertissement engage les médias à corriger définitivement cette manière d'envisager la France". "Vous avez pu constater l'absence totale des Outre-mer dans le traitement de l'information concernant les résultats, au premier comme au second tour, des élections régionales, sur les écrans du PAF", écrit M. MARTIAL. Quatre territoires d'Outre-mer prenaient part à ce scrutin régional des 6 et 13 décembre : La Réunion et la Guadeloupe pour renouveler leur conseil régional, la Martinique et la Guyane pour élire leur nouvelle collectivité unique. En raison du décalage horaire, La Réunion votait 3 heures avant la métropole, la Guyane 4 heures après, les Antilles 5 heures plus tard. "Les commentateurs ne parlent que du vote de 12 régions de l'Hexagone, voire de 13 territoires avec la Corse, comme étant le vote de l'ensemble de la France", a constaté M. MARTIAL. Avant d'ajouter : "Les Outre-mer sont complètement oubliés, marginalisés, niés ; comme si leur vote n'avait aucune importance, comme s'ils n'appartenaient pas à l'ensemble national." Pour le Crefom, "cette relégation doit cesser" car elle "est préjudiciable au sentiment national" et "constitue une faute qui engage la responsabilité des médias nationaux". Enfin, le Crefom sollicite une entrevue avec le régulateur de l'audiovisuel "afin d'aller plus avant dans l'analyse de cette situation et définir les pistes qui permettront d'y remédier".

♦ **Alibaba / South China Morning Post / rachat** : Le groupe Internet chinois Alibaba va déboursier plus de 242 millions d'euros pour racheter le "South China Morning Post" (SCMP), un montant bien supérieur aux attentes. Des experts avaient évalué le SCMP à la moitié de ce montant. Pour certains analystes, la somme déboursée par Alibaba reflète sa volonté de contrôler les médias dans l'ancienne colonie britannique. Alibaba "a accepté d'acheter le secteur média du groupe SCMP pour 2 060,6 millions de dollars hongkongais", a indiqué le SCMP dans un communiqué à la Bourse de Hong Kong. Le groupe SCMP comprend tout un portefeuille de magazines tels que les éditions de Hong Kong de "Elle", "Cosmopolitan", "Esquire", "The PEAK" ou "Harper's Bazaar". Pour M. Francis LUN, de GEO Securities, le montant du rachat du SCMP reflète une motivation politique. "Contrôler un média local a un coût. L'intérêt économique est douteux", a-t-il déclaré à l'AFP, en expliquant que la couverture de l'information par le SCMP pâtira nécessairement de la proximité entre Pékin et le fondateur d'Alibaba Jack MA.

♦ **France Télévisions / justice** : Le tribunal des affaires de sécurité sociale de Lyon a reconnu lundi que France Télévisions avait commis une faute inexcusable auprès d'un ex-rédacteur en chef adjoint de France 3, qui avait déjà fait condamner la chaîne pour harcèlement moral. Il y a faute inexcusable de l'employeur lorsque ce dernier "avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel il exposait le salarié, et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver", rappelle le tribunal. "France Télévisions, qui n'ignorait pas le danger auquel M. KIEFER a été exposé puisqu'elle a été avertie par les délégués du personnel de la dégradation de l'état de santé du salarié en lien avec ses conditions de travail, n'a pris aucune mesure pour l'en préserver", ajoute-t-il. C'est la troisième condamnation dans l'affaire dite KIEFER. M. Thierry KIEFER, journaliste à France 3 en poste à Strasbourg, était entré en conflit avec une supérieure hiérarchique. A l'automne 2000, pour pacifier la situation, il avait été muté à Lyon. Il avait précisé avoir accepté ce poste qu'il jugeait inintéressant à condition que sa femme, elle aussi employée de France 3, puisse le suivre, et qu'il ne reste qu'un an ou deux dans cette fonction. Aucune des deux conditions n'a été remplie par sa direction, qui, selon lui, a rejeté cinq de ses candidatures, dont trois à des postes de journaliste, sans responsabilité

d'encadrement. En 2005, le conseil des Prud'hommes avait condamné France 3 pour harcèlement moral et exécution déloyale du contrat de travail. Malgré cette condamnation, M. Thierry KIEFER explique n'avoir pas vu sa situation s'améliorer, ni le dialogue se réinstaurer avec France Télévisions. En 2010, il est déclaré inapte, et l'entreprise le licencie. Un licenciement annulé en 2013 par le Conseil des Prud'hommes de Lyon. Fin 2011, la Sécurité sociale a reconnu l'origine professionnelle de ses séquelles psychologiques, notamment de ces années de bataille, entraînant cette demande de reconnaissance de la "faute inexcusable" de France Télévisions dans cette maladie professionnelle. Une expertise médicale doit désormais être menée pour évaluer les préjudices de M. KIEFER et conduire à une éventuelle nouvelle indemnisation. Contacté par l'AFP, France 3 n'a pas souhaité faire de commentaire.

♦ **M. Michel DENISOT / LFP / nomination** : M. Michel DENISOT, directeur de la rédaction de la version française du mensuel "Vanity Fair", vice-président du club de football de Châteauroux, a été désigné administrateur de la Ligue de football professionnel par son comité exécutif, en tant que représentant la Fédération française de football. Il succède à M. Jacques ROUSSELOT.

CARNET

Naissances

– Martin et Juliette, jumeaux de Mme Elisa BELLEGO et de M. Erwan BELLEGO. Martin et Juliette sont les petits-enfants de M. Pierre BEYLAU, conseiller à la direction et ancien rédacteur en chef du service Monde de l'hebdomadaire "Le Point", membre du comité et président d'honneur de l'Association de la presse diplomatique française (APDF).

Mariages

– Mlle Stéphanie MAYOR de MONTRICHER avec M. Guillaume LOUVET. M. Guillaume LOUVET est le fils de M. Jacques LOUVET, président de la société Editair, editrice des trimestriels "Ambiance Piscines" et "Piscines et Spas", ancien directeur général de Cosmédiat SA, ancien vice-président de la Fédération nationale de la presse française (FNPF), ancien président de la Fédération nationale de la presse d'information spécialisée (FNPS).

 **Une publication éditée par la Société Générale de Presse**
13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Abonnements@SGPresse.fr. Imprimée par Dupli-Print, 95330 Domont

Directeur de la publication : **Marianne BERARD-QUELIN**
Président-directeur général de la Société Générale de Presse

Directeur de la rédaction : **Etienne LACOUR** - Adjoint au directeur de la rédaction : **Jean-Michel PIGNOUX**

Rédaction **politique** (redacpol@SGPresse.fr) : **Jean-Michel PIGNOUX** rédacteur en chef et **Marie BEZOU**, rédactrice en chef adjointe

Rédaction **communication** (redacom@SGPresse.fr) : **Tanguy DEMANGE**, rédacteur en chef et **Sarah BENAYOUN**, rédactrice en chef adjointe

Rédaction **économique** (redaceco@SGPresse.fr) : **Julien PAROT**, rédacteur en chef

Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux

Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (*)

LE QUOTIDIEN DES MEDIAS : LES MEDIAS VUS A TRAVERS LA PRESSE

Nous rappelons que les textes et citations contenus dans cette revue de presse ne sauraient être considérés comme reflétant les opinions de notre bulletin.

M. Laurent JOFFRIN, directeur de la rédaction de "Libération" : "Le lectorat de Libé réagit à l'émotion mais aussi à l'identité du journal"

"(..). Q. - Marc Laufer, le patron d'Altice Media, réduit les coûts à L'Express. Libération doit-il encore maigrir ?

R. - Nous sommes parcimonieux et raisonnables. Je tiens à saluer l'équipe de Libération, qui a réalisé une performance incroyable. L'année dernière, le journal perdait 9 millions d'euros. Mais cette année nous réduisons la perte à un montant compris entre 1 et 2 millions grâce aux efforts de l'équipe, qui est moins nombreuse et qui travaille plus. Elle s'est mobilisée de manière incroyable pendant les événements tragiques de janvier et de novembre. Rien n'est acquis, mais nous avons remis le journal dans une norme économique (....).

Q. - La nouvelle formule n'a pas permis d'enrayer la baisse des ventes. Comment les redresser ?

R. - Il faut se battre tous les jours. Avec cette nouvelle formule, nous avons pris un parti radical mais nous procédons aussi à des ajustements. Je pense que c'est la bonne direction pour mettre en avant notre valeur ajoutée journalistique incontestable chaque matin. Les ventes sont actuellement très hautes à cause de l'actualité, et il faut voir combien de lecteurs nous allons conserver. Le lectorat de Libé réagit à l'émotion mais aussi à l'identité du journal (...).

Q. - Libé a innové en publiant sur WhatsApp. Avez-vous d'autres projets ?

R. - Nous avons plein de projets pour le web et le print. Nous avons plein de projets de développement dont s'occupent Valérie BRUSCHINI et Pierre FRAIDENRAICH, mais il faut pour cela de l'argent. Notre actionnaire, le groupe Altice Media souhaite que nous équilibrions les comptes. J'espère que ce sera le cas en 2016. Après, il est prêt à envisager un certain nombre d'investissements. Il a déjà racheté le journal et remis de l'argent, ce dont nous sommes reconnaissants (...)."

→ Propos recueillis par Enguérand RENAULT – "Le Figaro" du 14 décembre 2015

Les Guignols font leur retour en crypté sur Canal+

"(..) Ils singent politiques, artistes et sportifs de haut niveau depuis près de trente ans. Les Guignols, véritable institution pour certains, émission ringarde pour d'autres, repartent pour une nouvelle saison ce lundi soir sur Canal+. Sans surprise, cette édition 2015-2016 sera la plus scrutée compte tenu des événements des derniers mois. La suppression du programme culte, un temps envisagé par le nouveau patron de la chaîne cryptée Vincent BOLLLORE, avait suscité un tollé général durant l'été. (...) S'il a finalement décidé de maintenir la quotidienne satirique à l'antenne, le président du conseil de surveillance a imposé une importante refonte de l'émission. Outre le passage en crypté et le nouvel horaire - 20h50 -, quels sont les changements à attendre des Guignols version Bolloré ? (...)

Les personnalités politiques ne seront plus aussi présentes à l'antenne qu'auparavant. Pour cette version 2015, Vincent BOLLLORE donne la priorité au divertissement. Symbole de ce changement de cap : le nom de l'émission. Les Guignols de l'info laissent ainsi place aux Guignols tout court.

Correspondance de la Presse

Aux équipes, le propriétaire de Canal+ a indiqué sa volonté d'axer davantage le programme vers l'international, la pop culture et le web. (...) L'informateur, qui souhaite rester anonyme en raison du climat tendu au sein de la chaîne, explique par ailleurs qu'une consigne a été donnée aux auteurs d'aller puiser leur inspiration dans le top 100 des personnalités mondiales les plus influentes sur les réseaux sociaux. (...) Ces modifications souhaitées par le nouvel homme fort de Canal+ devraient entraîner un changement de ton. A son arrivée à la tête du groupe en septembre dernier, Vincent BOLLORE reprochait à la chaîne cryptée un "abus de dérision". Il avait même envisagé de remplacer l'émission emblématique par des humoristes. Cette nouvelle version des Guignols devrait donc être moins féroce et le style moins caustique qu'à l'origine. (...)

Parmi les marionnettes introduites cette saison, on retrouve le couple people Kim KARDASHIAN et Kanye WEST ou encore la spécialiste de la mode Cristina CORDULA. (...) Le candidat républicain à la Maison Blanche, Donald TRUMP, troisième du classement des personnalités de l'année 2015 du Time Magazine, fera lui aussi son entrée. (...) Au placard le plateau de JT qui datait des années 1990, place à un nouveau décor, bien plus moderne. Comme le rappelle "Le Parisien" ce lundi, les marionnettes en latex évolueront désormais dans une salle de rédaction et ses coulisses (loge maquillage, machine à café...).

Côté présentation, PPD, le double de Patrick POIVRE D'ARVOR, ne sera plus le seul aux manettes. Il partagera désormais son siège avec les versions en latex des journalistes Elise LUCET et David PUJADAS. D'après Libération, le double de Laurent DELAHOUSSE devrait elle aussi débarquer sous peu."

→ Hermance MURGUE – lexpress.fr du 14 décembre 2015

Altice aurait le droit de réserver la Premier League aux seuls abonnés de SFR

"Depuis quelques mois, la convergence semble à nouveau à la mode. Notamment depuis qu'Altice (propriétaire de SFR et Numéricable) a racheté 49 % du groupe NextRadioTV (qui détient BFMTV et ce site web), puis les droits de la Premier League de football. (...) Reste que la convergence pose depuis toujours le même dilemme : faut-il réserver ses contenus uniquement à ses propres tuyaux, afin de doper ses ventes de tuyaux ? Ou, à l'inverse, faut-il distribuer ses contenus le plus largement possible sur tous les tuyaux, afin de doper l'audience de ces contenus ? (...) Concernant BFM TV, il est évidemment exclu de réserver la chaîne aux seuls abonnés de SFR. En revanche, la question se pose pour la Premier League. Interrogé, le porte-parole d'Altice répond que la stratégie sera dévoilée "début 2016", indiquant seulement : "Nous entendons jouer pleinement la convergence entre nos actifs télécoms et média, et nos différents clients ou téléspectateurs". (...) En tous cas, une chose semble certaine. Altice aurait le droit de réserver aux seuls abonnés de SFR les matches de la Premier League. En effet, cette question avait déjà été débattue lorsque Orange a réservé sa chaîne sportive à ses propres clients internet. (...)"

→ Jamal HENNI – BFM Business du 12 décembre 2015

Article à signaler

→ "[Twitter warns over potential state-sponsored hack](#)" : une analyse portant sur l'alerte lancée récemment par le réseau social Twitter afin de mettre en garde ses internautes sur les risques de hacking par des acteurs soutenus par des Etats. Par Leslie HOOK – "[The Financial Times](#)" du 14 décembre 2015